



MP2

Bulletins d'étape

L'évaluation portera sur les aspects suivants des disciplines selon la fréquence indiquée. La nature des principales évaluations est indiquée pour chaque étape et correspond aux principaux moyens d'évaluation décrits dans la légende au bas du tableau.

MODALITÉS DESCRIPTIVE D'ÉVALUATION DE CHACUNE DES DISCIPLINES 2019-2020		
Disciplines		1 ^{re} étape - 2 ^e étape - 3 ^e et dernière étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire</i>	1, 2
	<i>Écrire</i>	3, 4, 7
	<i>Communiquer oralement</i>	5, 6, 9
Anglais, langue seconde	Anglais, langue seconde	1, 3, 9, 10, 17
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème</i>	10, 17, 18
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique</i>	10, 17, 18
Science et technologie	Science et technologie	9, 10, 15
Géographie / histoire	Géographie et histoire	10, 17, 19, 26
Éducation physique et à la santé	<i>Éducation physique et à la santé</i>	9, 22
Arts	Arts	9, 10, 14, 24

Légende :

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|
| 1. Compréhension en lecture | 9. Participation, investissements, progression | 18. Situation d'évaluation |
| 2. Travail de lecture | 10. Exercices de base | 19. Examen de fin d'étape |
| 3. Projet d'écriture | 11. Examen de fin de chapitre | 20. Situation d'intégration |
| 4. Test de connaissances | 12. Devoirs et leçons | 21. Recherche |
| 5. Exposé oral | 13. Texte d'opinion et/ou raisonnement | 22. Habiletés motrices |
| 6. Compréhension orale | 14. Portfolio | 23. Conditionnement physique |
| 7. Examen du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur | 15. Travaux de laboratoires | 24. Stratégies |
| 8. Projet disciplinaire (SAE) | 16. Projet technologique | 25. Auto-évaluation |
| | 17. Examen de fin d'année | 26. Examen de fin de module |
| | | 27. Situation d'interaction |

La 1^{re} communication écrite et les bulletins seront distribués aux parents aux dates suivantes :

1^{re} communication écrite : au plus tard le 15 octobre 2019.

- 1^{re} étape : au plus tard le 20 novembre 2019.
- 2^e étape : au plus tard le 15 mars 2020.
- 3^e étape : au plus tard le 10 juillet 2020.

À la 1^{ère} étape, la compétence suivante sera évaluée sous forme de commentaires : organiser son travail.

À la 2^e étape, la compétence suivante sera évaluée sous forme de commentaires : travailler en équipe.

À la 3^{ème} étape, les 2 compétences suivantes seront évaluées sous forme de commentaires : exercer son jugement critique et savoir communiquer.